


| | | |
|---|---|--|
|  M O N C T O N | POLITIQUE | Service responsable : Service juridique |
| | Modifications à apporter aux arrêtés municipaux | |
| Date d'effet : 1er janvier 1993 | Date de la dernière révision : 28 février 2019 | |
| Organisme responsable de l'approbation : Conseil municipal de Moncton | Cette politique annule et remplace la politique n° : 0218 | |

1. Énoncé de la politique

Définir la responsabilité du Service juridique dans la rédaction des arrêtés municipaux et des modifications à apporter à ces arrêtés.

2. Application

S.O.

3. Définitions

S.O.

4. Politiques

Tous les arrêtés municipaux ou toutes les modifications que le Conseil municipal propose d'adopter doivent être rédigés par le Service juridique, de concert avec les services compétents au besoin.

5. Administration et personne-ressource

Hôtel de ville

655, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1E8

Téléphone: 506-853-3550

Courriel : info.greffiere@moncton.ca